

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME X

**Services du Premier Ministre.**

### **X. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE**

Par M. Henri LONGCHAMBON,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, André Aubry, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Henri Longchambon, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 26), 360 (tome XV) et in-8° 42.

**Sénat** : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 19) (1968-1969).

---

**Loi de finances.** — *Premier Ministre (Services) - Plan.*

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — L'analyse des crédits pour 1969.....	3
II. — L'exécution et l'adaptation du V <sup>e</sup> Plan.....	5
A. — L'exécution du V <sup>e</sup> Plan.....	5
B. — L'adaptation du V <sup>e</sup> Plan.....	8
C. — La préparation du VI <sup>e</sup> Plan.....	10
III. — Les organismes créés auprès du Commissariat général du Plan.....	11
A. — Le Centre national d'information pour la productivité des entreprises .....	11
B. — Le Centre d'études des revenus et des coûts.....	15
C. — Les Comités.....	16
1° Le Comité de développement industriel.....	16
2° Le Comité des entreprises publiques.....	18
3° Le Comité « Administration ».....	19
D. — La délégation à l'informatique et le plan calcul.....	20
<b>Conclusion</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE.</b> — Tableau de l'évolution des ressources et emplois de biens et services (1967-1968-1969) .....	<b>32</b>

## I. — L'ANALYSE DES CREDITS POUR 1969

La dotation budgétaire globale du Commissariat général du Plan et de la Productivité enregistre une légère diminution d'un exercice à l'autre : elle n'atteindra que 25,7 millions de francs en 1969 contre 26 millions en 1968. Cette diminution globale recouvre en fait plusieurs opérations de sens contraire.

Il convient de distinguer dans ce budget :

- d'une part, les moyens des services (Titre III), véritable budget de fonctionnement, dont la dotation globale passe de 10.462.225 F en 1968 à 10.915.820 F en 1969, soit une augmentation de 453.595 F ;
- d'autre part, les interventions publiques (Titre IV) dont les crédits régressent d'une année à l'autre de 15.589.000 F à 14.805.753 F soit une diminution de 783.217 F.

a) *En ce qui concerne les moyens des services*, la dotation correspond, à concurrence de 279.100 F, à des mesures acquises et, à concurrence de 174.405 F, à des mesures nouvelles.

Au titre des mesures acquises, il s'agit, pour l'essentiel, de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques.

Au titre des mesures nouvelles, les dotations supplémentaires ont trait notamment au renforcement des moyens d'action du Commissariat général pour la période d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan et pour faire face aux sujétions liées à la complexité croissante des problèmes posés par la planification économique (16 emplois créés, 8 emplois transformés et divers ajustements). L'innovation la plus importante réside dans la mise en place d'un service « Industries », dans ses structures définitives, de façon à permettre au Commissariat général de participer plus activement à l'élaboration de la politique industrielle qui prend une place prioritaire dans les nouvelles orientations.

L'application du décret du 2 avril 1968, créant le Centre national d'information pour la productivité des entreprises, se traduit au contraire par la suppression de 28 emplois du Service de la productivité et, par le transfert au Plan de certains crédits de personnel et de matériel du Service de la productivité.

En outre, des économies sont réalisées sur diverses dotations concernant le Comité des entreprises publiques, le Comité de développement industriel et le Comité « Administration », tandis que la Délégation à l'Informatique et le Centre d'études des revenus et des coûts bénéficient de dotations supplémentaires.

b) *S'agissant des interventions publiques*, la situation se caractérise par le transfert (10.654.000 F) au « Centre national d'information pour la productivité des entreprises » de la subvention affectée antérieurement à l'Association française pour l'accroissement de la productivité et de la subvention tendant à favoriser le développement de la productivité.

Compte tenu du regroupement des anciens organismes opéré par le Centre d'information pour la productivité des entreprises, il a paru possible de réduire de 2.038.000 F les crédits dont disposaient précédemment l'A. F. A. P. et les services de productivité du Commissariat général.

Parmi les mesures positives, on doit enfin noter une dotation supplémentaire de 250.000 F destinée à la Délégation à l'informatique. Il s'agit de permettre le financement, par cet organisme, de certaines interventions (tenue de colloques, édition de documents et de revues traitant de l'informatique) tendant à améliorer la formation et l'information dans ce domaine.

## II. — L'EXECUTION ET L'ADAPTATION DU V<sup>e</sup> PLAN

### A. — L'exécution du V<sup>e</sup> Plan (1).

Si les événements de mai-juin 1968 ont apporté un trouble très grave à l'exécution du V<sup>e</sup> Plan, celle-ci, dès avant cette date, s'avérait sérieusement compromise.

En effet, si pour l'année 1966, l'économie française a connu un développement à peu près conforme aux objectifs et aux prévisions moyennes du Plan, il n'en va pas de même pour 1967 où les résultats se situent nettement au-dessous de ces objectifs et prévisions ainsi que nous en avons exprimé la crainte dans notre rapport de l'an dernier.

La production intérieure brute n'a, en effet, progressé que de 4,4 % sous l'effet conjugué de la stagnation des exportations et d'un certain ralentissement dans l'accroissement de la consommation, alors que la prévision du V<sup>e</sup> Plan (+ 5 %) paraissait déjà timide. La consommation accuse une chute de son taux de progression (4,2 % au lieu de 4,6 % en 1966) qui affecte principalement la demande des ménages mais aussi celle des administrations.

La situation de l'emploi se caractérisait par la progression des demandes d'emploi non satisfaites. On estimait, à la fin de 1967, à 367.000, contre 280.000 à la fin de 1966, la population active disponible à la recherche d'un emploi. Cette situation se révèle, en France, avoir des conséquences graves, d'une part parce qu'elle touche d'abord les jeunes en quête d'emploi (on estimait ainsi qu'en mars 1967, 51,4 % de la population active disponible à la recherche d'un emploi étaient composés de jeunes de moins de 25 ans), d'autre part parce que le chômage est, géographiquement, très inégalement réparti, enfin parce que la France a connu pendant près de trente ans une situation proche du plein emploi. Seule, la formation brute de capital fixe, c'est-à-dire l'investissement, a enregistré un taux de progression supérieur aux prévisions du Plan, encore qu'une analyse détaillée fasse apparaître que les investissements des entreprises publiques ont crû nettement plus vite que ceux des entreprises privées et que les investissements

---

(1) Voir « Tableau annexe » page 32 : Evolution des ressources et des emplois de biens et services.

des industries de transformation, particulièrement stratégiques dans la compétition internationale, s'accroissaient moins rapidement qu'il n'était prévu : 5,6 % entre 1965 et 1967 contre 7,7 % dans le Plan.

En matière d'équipements collectifs, « le seul élément d'appréciation de la réalisation du V<sup>e</sup> Plan qui soit relativement sûr, est-il indiqué dans le rapport du Commissaire général du Plan, est celui du volume des autorisations de programme ouvertes dans le budget de l'Etat ». Encore faut-il préciser que, « dans la mesure où les contributions des collectivités locales ou l'appel à l'emprunt ont été insuffisants, la situation réelle peut être beaucoup moins favorable que ne le laisserait croire l'examen des pourcentages qui vont être indiqués ».

Les autorisations de programme inscrites au budget de l'Etat de 1966 à 1969 font apparaître un pourcentage de réalisation, en francs constants, de 69 % contre 51 % à la fin de 1968.

Cette appréciation d'ensemble doit être complétée par l'examen du taux d'exécution pour chacun des secteurs programmés. Ceux-ci sont, en effet, très variables puisqu'ils vont de 58 % pour l'Education surveillée à 78 % pour les Postes et Télécommunications.

Le taux de réalisation pour les différents secteurs programmés sera, fin 1969, de :

	(En pourcentage.)
Equipements scolaire et universitaire.....	69
Equipement sportif.....	68
F. P. A.....	72
Equipement culturel.....	73
Recherche .....	61
Equipement sanitaire et social.....	73
Education surveillée.....	58
Equipement rural.....	77
Equipement urbain.....	70
Equipement routier.....	60,5
P. et T.....	78
Equipement D. O. M.....	71
Equipement T. O. M.....	63

Le montant total des autorisations de programme nécessaire à une réalisation intégrale s'élèverait à environ 73 milliards de francs 1965 alors que le total des quatre premiers budgets 1966 à 1969 n'a représenté que 50,4 milliards de francs. Ce chiffre montre l'impossibilité d'un tel résultat.

L'évolution des prix français à la consommation, après avoir été inférieure en 1966 aux hausses de prix de nos partenaires, devenait parallèle à celles-ci au cours du premier semestre 1967, puis de plus en plus nettement supérieure jusqu'au début de 1968, sous l'effet principalement des hausses des tarifs publics, des soins médicaux et de l'extension de la T. V. A. au commerce de détail.

Le clignotant « prix » était ainsi allumé dès janvier 1968. Depuis le début du V<sup>e</sup> Plan, l'élévation des prix constatée en mai 1968 était, par rapport à la moyenne de 1955 (9,3 % en France), du même ordre que pour l'ensemble de nos partenaires, soit 8,8 % par an.

Les prévisions faites en octobre 1967 pour l'année 1968 laissaient présager un redressement général de la situation qui s'est d'ailleurs confirmé pendant les quatre premiers mois de l'année, à l'exception toutefois de la consommation des ménages qui continuait à accuser un retard dont le Gouvernement de l'époque n'a pas suffisamment tenu compte.

Toutefois, les prévisions de même que les résultats acquis début 1968 ont été totalement remis en cause par la crise sociale de mai-juin qui a entraîné d'importantes pertes de production et de revenus, d'ampleur variable selon les branches. Les pertes d'activité sont évaluées par le Gouvernement à 3 % pour la production intérieure brute et entre 4 % et 5 % pour la production industrielle. De nouvelles hypothèses ont donc dû être élaborées en août dernier afin de traduire l'impact de ces événements sur notre économie.

Le nouveau compte prévisionnel pour 1968 fait apparaître les ajustements suivants :

- le taux de croissance de la production intérieure brute a été ramené de 5 % à 3,4 %, ce qui implique encore une forte progression de la production industrielle au second semestre ;
- la consommation des ménages a dû être réduite de 3,8 % à 3,6 % ;
- les investissements des entreprises ont dû être ramenés de 6,5 % à 4,6 % ;
- le taux de progression des exportations passerait de 10,7 % à 9 %, alors que celui des importations progresserait de 10 % à 11,8 % par suite de la reprise de la demande.

Il est bien évident que de telles perspectives remettent en cause la réalisation globale du V<sup>e</sup> Plan ainsi que les principaux équilibres sur lesquels il avait été établi.

### B. — L'adaptation du V<sup>e</sup> Plan.

Quelle est la position du Gouvernement en face de cette situation ?

Elle nous est donnée, dans une première phase, par un rapport du Commissariat général du Plan, établi en septembre 1968, et publié très récemment.

Ce document analyse avec une très louable franchise, bien que légèrement voilée parfois par des précautions de style, les causes inhérentes à la structure même du V<sup>e</sup> Plan et celles, qui n'en sont pas totalement indépendantes, découlant des événements de juin 1968, ayant conduit à la situation actuelle. Et il est remarquable que, pour la première fois, l'accent soit mis sur les facteurs d'ordre psychologique dans le comportement de la nation, de routine anti-économique dans les actions de l'Etat, de défauts structurels dans nos activités économiques, dont la méconnaissance jusqu'à ce jour a fait de nos plans successifs des exercices de prévisions comptables que la réalité, dans son mouvement autonome, ratifiait ou ne ratifiait pas.

L'action, proposée au Gouvernement sur la base de cette analyse, n'est pas la mise sur pied d'un plan intérimaire pour 1969-1970, que les incertitudes conjoncturelles rendraient bien fallacieux, mais l'adoption d'une stratégie tendant à rétablir à fin 1970 les grands équilibres indispensables : stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements, compétitivité de l'industrie et de l'économie française sur les marchés mondiaux.

Cette stratégie, tournant le dos, par la force des choses d'ailleurs, à celle du V<sup>e</sup> Plan basée sur la restriction de la consommation des ménages et administrations pour favoriser par l'épargne les investissements publics et privés, se prononce au contraire pour une croissance rapide des activités économiques afin de conjurer les risques majeurs du déséquilibre de l'emploi, du financement des investissements, de l'évolution du commerce extérieur et du déficit des finances publiques. Elle comporterait, pour l'avenir immédiat,

deux phases : la première, d'accélération de la croissance à un taux légèrement supérieur à 7 %, la seconde, de consolidation de l'équilibre, à un taux légèrement supérieur à 5 %.

Elle donne une importance accrue aux facteurs de la productivité impliquant mutation dans et par l'expansion, modernisation et restructuration des entreprises, tout en assurant les garanties sociales nécessaires à ceux qui risqueraient d'être victimes de l'accélération du changement, afin de tenter de concilier des objectifs en partie contradictoires : sauvegarde du plein emploi, poursuite de l'amélioration du niveau de vie, maintien des ambitions collectives, rétablissement du commerce extérieur.

Quant aux moyens pour soutenir cette stratégie, une étude assez vigoureuse les passe en revue : politique de l'emploi, politique industrielle, politique agricole, finances publiques, politique des revenus et des prix, logement, équipements collectifs.

C'est une étude qui n'aborde pas le quantitatif, mais s'en tient aux principes d'une politique économique valable pour notre pays. On ne peut qu'approuver ces principes, mais quand et comment seront-ils appliqués ?

Dans le climat de croissance rapide qui est envisagé, il importe notamment que les entreprises améliorent leur compétitivité et, donc, leur gestion. A cet égard, l'accent est mis avec force sur la nécessité de mener une politique active de conversion, d'adaptation et de formation professionnelle au niveau des entreprises, des régions et à l'égard des individus, de façon à donner à notre économie l'indispensable mobilité qui lui fait défaut. La définition d'une stratégie industrielle d'ensemble et agressive est considérée comme une nécessité qui exige une révision fondamentale. La suggestion est faite en termes prudents d'examiner la possibilité de créer des organismes financiers spécialisés dans les problèmes de développement et de remodelage de l'appareil industriel, ce qui revient, en clair, à préconiser la création d'une Société nationale d'investissements. Quant aux équipements collectifs, l'impossibilité est reconnue d'exécuter en cinq ans les programmes prévus au V<sup>e</sup> Plan et le report sur l'année 1971 de certains de ces programmes paraît d'ores et déjà inévitable, de même que la révision des critères de choix et des priorités qui avaient été retenus.

Afin de compléter et de préciser ces propositions et d'assurer une large adhésion aux objectifs visés et aux disciplines qu'ils

impliquent, le Gouvernement envisage d'organiser, dès la fin de 1968 et au début de 1969, une consultation des commissions de modernisation du Plan, des C. O. D. E. R. et du Conseil économique et social. La question reste posée de savoir si le Parlement sera associé à cette adaptation du V<sup>e</sup> Plan et dans quelles conditions.

### C. — La préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

Les travaux préparatoires du VI<sup>e</sup> Plan avaient fait l'objet de décisions concernant la procédure et le calendrier d'élaboration. Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à la préparation d'un rapport sur l'adaptation du V<sup>e</sup> Plan et de la mise en place d'institutions nouvelles en matière régionale, le calendrier initial de préparation du prochain plan devra être décalé. L'examen par le Parlement sur les options qui avait été prévu pour juin 1969 serait repoussé d'un an et l'adoption du VI<sup>e</sup> Plan lui-même serait un peu retardée.

D'ores et déjà, un certain nombre de travaux ont été entrepris pour examiner à très long terme la vie économique et sociale dans ses tendances et ses besoins. Ces travaux portent notamment :

- sur un schéma général d'aménagement du territoire qui tendra à donner une vision cohérente de ce que sera la géographie du pays dans une vingtaine d'années ;
- sur un modèle économétrique tendant à dégager une vue prospective de la croissance et des grands équilibres de notre économie à l'échelle de 1975.

Dans le domaine de l'insertion des programmes régionaux dans la planification nationale, il résulte, des propos tenus par le Ministre du Plan, que des rapports nouveaux devront être définis dans la perspective d'une participation plus étroite et plus organique des régions de demain à la préparation du plan national.

### III. — LES ORGANISMES CREEES AUPRES DU COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

#### A. — Le Centre national d'Information pour la Productivité des Entreprises.

Le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises a confié à un conseiller placé auprès du Commissaire général du Plan, nommé par le Ministre chargé du Plan, après avis du Ministre de l'Economie et des Finances, la mission :

- de définir et de mettre en œuvre un programme tendant à fournir aux entreprises les informations répondant aux besoins pratiques de leur gestion et à en favoriser l'utilisation ;
- de faire connaître aux pouvoirs publics les aménagements qui pourraient être apportés aux relations de l'administration avec les entreprises en vue de faciliter la gestion de celles-ci.

A ces fins, le conseiller à l'information pour la productivité des entreprises a été chargé de susciter, en accord avec les administrations compétentes et les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs, la création d'une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dénommée « Centre national d'Information pour la Productivité des Entreprises », dont les statuts, qui doivent être approuvés par décret, sont actuellement soumis à la signature du Premier Ministre, après avoir déjà reçu l'approbation du Ministre chargé du Plan, du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Industrie.

A l'issue de cette procédure, le conseil d'administration du nouveau centre, dont tous les membres sont pratiquement désignés, pourra tenir sa première réunion constitutive.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'Association française pour l'Accroissement de la Productivité, réuni en assemblée générale extraordinaire le 14 juin 1968, a décidé la dissolution de ladite Association au 30 septembre 1968 et le licenciement général du personnel.

*Parallèlement, le Service de la productivité du Commissariat général du plan sera supprimé au 31 décembre 1968.*

Le personnel du Centre national d'information pour la productivité des entreprises, composé pour moitié de cadres dont la grande majorité sera recrutée sur contrat à durée déterminée et pour moitié d'agents d'exécution, comprendra environ 75 personnes, soit une diminution d'une trentaine d'unités par rapport aux effectifs du service de la productivité et de l'A. F. A. P. au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Il sera constitué pour partie d'éléments en provenance du Service de la Productivité et de l'A. F. A. P. et pour partie, notamment en ce qui concerne le personnel cadre, d'éléments nouveaux de qualité et de compétence dûment éprouvée et répondant mieux aux orientations du nouvel organisme.

A ce dispositif national rénové demeurera attaché, dans des conditions de collaboration qu'il conviendra de redéfinir de façon très précise, le réseau déjà existant de relais professionnels et régionaux qui, assurant un contact réel et vivant avec les entreprises, représente un capital précieux.

Recueillant et rénovant l'héritage des précédents organismes nationaux de productivité, ce centre assumera simultanément trois missions complémentaires :

1° Une mission d'*information sur l'esprit, les principes et les méthodes d'une gestion efficace.*

Son rôle spécifique sera, par des actions adaptées à la diversité des publics à toucher, d'alerter et de stimuler l'attention des agents économiques et, en particulier, des entreprises quant aux exigences d'une gestion efficace, d'infléchir leur opinion et leur comportement, de leur faire comprendre les lacunes de la gestion des entreprises françaises et de leur indiquer comment y remédier.

En *direction des entreprises*, le centre s'attachera plus particulièrement à y susciter un style de gestion qui, dépassant la simple économie des moyens, s'intègre dans une stratégie à plus long terme, définie et ajustée en fonction de l'évolution de la demande, de la concurrence et des techniques. L'objet est, en bref, que nos entreprises, à l'instar de leurs concurrentes américaines, japonaises ou allemandes, passent d'une gestion à court terme à une politique de gestion prévisionnelle au plein sens du terme.

*Dans le milieu local* où baigne l'entreprise, l'action du centre s'adressera aux groupes socio-professionnels qui peuvent exercer

sur elle une influence privilégiée et doivent en mieux saisir les exigences : syndicats patronaux et de salariés, institutions financières et bancaires, administrations, enseignements techniques et universitaires, etc. A l'égard, notamment, des syndicats de salariés, le centre encouragera, en liaison avec le Ministère des Affaires sociales, des initiatives en vue de développer l'information et la formation économique de leurs membres, de la même manière qu'il aidera les organisations professionnelles patronales à accroître et à améliorer les services rendus à leurs adhérents en vue de favoriser l'efficacité de leur gestion.

*Auprès de l'opinion publique*, le centre s'attachera, avec les concours des grands organes de formation de l'opinion — presse, radio-télévision, film, publicité — et même de la conscience publique — écoles, mouvements de jeunesse, associations éducatives — à faire sentir que le progrès de l'entreprise est lié non seulement à celui de la nation, mais au mieux-être de chaque citoyen.

Les initiatives du centre devraient ainsi contribuer à susciter au sein de l'entreprise, placée désormais dans un univers économique et technique en rapide évolution, des comportements assez dynamiques pour prévoir, accepter et organiser le changement.

*2° La seconde mission du centre sera de veiller à ce que soient mises à la disposition des entreprises les informations répondant dans leur nature, leur forme et leurs délais aux besoins pratiques de la gestion.*

Il s'agira ici, en liaison avec l'I. N. S. E. E. et les ministères techniques d'une part, avec les organisations professionnelles patronales et les sociétés d'études spécialisées d'autre part, de favoriser un meilleur ajustement, quantitativement et qualitativement, de l'offre et de la demande d'information. Cette dernière sera d'ailleurs indirectement stimulée par les initiatives évoquées précédemment.

Cet objectif devrait être poursuivi de deux manières :

- en améliorant la connaissance des besoins d'information des entreprises, qui sont évidemment très différents suivant la taille ou la branche à laquelle elles appartiennent, ceci constituant le principal domaine d'études du centre ;
- en aidant à mettre sur pied des systèmes d'information spécialement destinés à répondre aux besoins des entreprises. Le

dispositif qui s'est constitué en France depuis une quinzaine d'années, dans le cadre de la comptabilité nationale, répond en effet trop exclusivement aux besoins de la puissance publique. Les initiatives à cet égard devraient essentiellement intéresser les organisations professionnelles, qu'il importe d'aider financièrement et techniquement à développer leurs services d'information économique, et les sociétés d'études, qu'il faudrait mettre au service, non seulement des grandes entreprises, mais aussi des petites et moyennes.

*3° La troisième mission du centre serait enfin de contribuer à aménager les rapports de l'administration avec les entreprises, en vue de favoriser l'efficacité de leur gestion.*

Il convient en effet de faire en sorte que leurs efforts en ce sens ne soient pas contrariés ou annulés du fait même de la puissance publique. En effet la multiplicité des services responsables, la lenteur des décisions ont souvent des conséquences fâcheuses sur le dynamisme des entreprises : un effort continu de réforme administrative, dans le sens de l'allègement des formalités, de la déconcentration des compétences et du renforcement des responsabilités s'impose tout particulièrement du point de vue du développement de l'industrie.

\*  
\* \*

Ainsi qu'il a été noté au début de ce rapport les moyens financiers mis à la disposition du Centre national d'information pour la productivité des entreprises regroupent les crédits précédemment affectés :

- au fonctionnement du Service de la Productivité du Commissariat général du Plan (Titre III) qui sera supprimé au 31 décembre 1968 ;
- au fonctionnement de l'Association française pour l'Accroissement de la Productivité (Titre IV, ex-chap. 44-12) qui a été dissoute le 30 septembre 1968 ;
- au développement de la productivité (Titre IV, ex-chap. 44-14).

L'organisation interne du C. N. I. P. E., qui devrait être très souple, sera définie en dernier ressort par le conseil d'administration du centre. Elle pourrait comporter, selon un projet en

voie d'élaboration, outre le service administratif et financier, quatre départements placés sous la direction du conseiller, assisté d'un directeur adjoint nommé par arrêté du Ministre chargé du Plan, sur proposition du Directeur général de l'I. N. S. E. E., et de trois chargés de mission :

- un département liaisons-documentation serait chargé notamment des liaisons internationales, des liaisons avec les syndicats de salariés, de la documentation et du fichier du centre ;
- un département technique regrouperait, sous l'autorité directe de l'équipe de direction, les spécialistes des différentes disciplines intéressés par l'objet du centre (économistes — organisateurs — psychosociologues — etc.) ;
- un département « Animation » serait chargé, avec l'aide des techniciens susvisés, de susciter et d'animer les actions en faveur d'une meilleure gestion des entreprises, avec le support d'organismes professionnels ou régionaux tels que syndicats professionnels ou chambres de commerce et d'industrie, ainsi qu'en s'appuyant sur le réseau déjà constitué des centres régionaux et professionnels de productivité ;
- un département « Information », dont la mission principale serait d'assurer la diffusion de l'information à destination des différents milieux intéressés, aurait plus particulièrement en charge les liaisons avec les grands organes d'information de l'opinion.

\*  
\* \*

## **B. — Le Centre d'Etudes des revenus et des coûts (C. E. R. C.).**

Créé par décret du 18 avril 1966 et doté pour 1969 de 1.796.088 F, le centre a pour rôle spécifique d'étudier le niveau et l'évolution des revenus des coûts et des prix en vue d'une amélioration de l'information des instances politiques et des partenaires économiques et sociaux, ainsi que la mise en place d'une politique des revenus.

Dans ce cadre général, les travaux déjà engagés se présentent actuellement comme suit :

- a) Etude générale sur les prix et les revenus ;
- b) Etude sur le secteur industriel de la construction électrique et électronique ;

- c) Etude méthodologique sur la productivité ;
- d) Etude sur l'hôtellerie ;
- e) Eléments d'appréciation sur l'évolution des revenus ;
- f) Application de l'ordonnance sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises. Le centre est chargé de donner un avis préalable à l'homologation des accords de participation dérogatoires au droit commun défini par l'ordonnance du 17 août 1967. Il participe à une action d'information et de formation relative à l'application de cette ordonnance.

*Le programme d'études envisagé pour 1969 portera notamment sur le développement des comparaisons internationales de revenus et de coûts, l'application à certaines entreprises de la méthode économétrique d'étude de la productivité mise au point par le centre, la diffusion de l'information économique sur les revenus et les coûts, l'application de l'ordonnance sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises, l'approfondissement de l'étude sur l'évolution générale des prix et des revenus afin de mieux déceler, au niveau de la branche de la région et de l'entreprise, les disparités de revenus et les mécanismes de formation des revenus et des prix.*

### C. — Les comités.

Conformément aux recommandations du V<sup>e</sup> Plan, trois comités ont été constitués en mars 1966, l'un concernant le développement industriel, le deuxième les entreprises publiques et le troisième l'administration.

#### 1° *Le Comité de Développement industriel.*

Par lettre du 4 avril 1966, le groupe de travail du Comité de Développement industriel avait reçu du Premier Ministre la mission :

- de formuler une appréciation sur l'évolution souhaitable à moyen et long terme des structures de l'industrie française ;
- de définir les orientations et la politique à suivre dans les différentes branches industrielles, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ;

- de coordonner les moyens dont dispose l'Etat pour appuyer les initiatives des branches industrielles ou des entreprises conformément à ces orientations ;
- de créer les conditions générales favorables au développement industriel et de contribuer en particulier à l'élimination de ce qui, dans les méthodes de l'administration ou des grands services publics, est de nature à entraver les tentatives de rationalisation des entreprises.

Sous la présidence du Commissaire général du Plan, le groupe de travail comprenait 16 membres appartenant au secteur industriel privé, au secteur industriel public, au secteur bancaire et à l'administration.

### Activités du C. D. I.

#### 1° *Sujets généraux :*

Entre octobre 1966 et février 1968, le groupe de travail a tenu environ 25 réunions consacrées à la définition des objectifs et des moyens d'une politique de développement industriel. Il a été amené à faire établir et étudier des rapports particuliers sur les sujets suivants :

- politique de conversion et d'adaptation ;
- étude comparative des possibilités de développement des différentes branches ;
- marges bénéficiaires ;
- recherche et politique industrielle ;
- marchés publics.

#### 2° *Sujets sectoriels :*

Parallèlement, le groupe de travail a confié à plusieurs groupes spécialisés l'examen des secteurs suivants : chimie, industries agricoles et alimentaires, industries mécaniques (gros matériel d'équipement, machines-outils), construction navale.

### Premiers résultats des travaux du C. D. I.

#### 1° *Sujets généraux :*

*Le rapport d'ensemble sur la politique de développement industriel* a fait l'objet d'une réunion interministérielle du Comité de Développement industriel, sous la présidence du Premier Ministre le 16 mars 1968. Ce rapport portant jugement d'ensemble

sur la situation actuelle de l'industrie, examine les chances de son développement et les exigences d'une société industrielle, et analyse le rôle de l'Etat face à ces exigences. Les grandes lignes de cette politique du développement industriel ont reçu l'approbation du Comité qui a demandé au groupe de travail d'en préciser certains aspects.

## 2° *Sujets particuliers :*

Sur certains sujets *horizontaux*, les travaux ont déjà abouti à des décisions : c'est ainsi que le Ministre de l'Economie et des Finances a, dans une communication au Conseil des Ministres, exposé un programme de réforme des marchés publics tendant à les mieux adapter aux exigences du développement industriel. Des groupes de travail de la Commission centrale des Marchés fonctionnent dès à présent pour examiner certains marchés posant des problèmes de politique industrielle.

Les travaux *sectoriels* ont également débouché sur des décisions pratiques :

- *Industries chimiques* : création de la Société chimique des Charbonnages et de l'Entreprise minière et chimique ;
- *Industries agricoles et alimentaires* : accélération des procédures et arbitrages sur certains dossiers du F. D. E. S. ; aide décisive à la réalisation de la concentration Saupiquet-Cassegrain ;
- *Industries mécaniques* : création au Ministère de l'Industrie d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de ces industries en liaison directe avec les responsables de la branche ;
- *Construction navale* : adoption d'un rapport d'orientations industrielles de la branche par le groupe de travail.

\*  
\* \*

## 2° *Le Comité des entreprises publiques.*

Il a pour mission « d'élaborer sous l'autorité et dans le cadre des directives du Comité interministériel toutes mesures susceptibles de favoriser l'amélioration des structures et des conditions de gestion du secteur industriel, commercial et financier dont l'Etat est propriétaire ou actionnaire ».

Au cours de l'année 1967 et des six premiers mois de 1968, le Gouvernement a mis à l'étude des dispositions et arrêté des mesures en vue d'améliorer la gestion des entreprises publiques sur la base du rapport établi par le Comité.

Cet effort s'est appliqué, cas par cas, à un certain nombre de secteurs ou d'entreprises au fur et à mesure que des problèmes apparaissaient ou que des solutions se dégageaient :

- remise en ordre des tarifs ;
- fusion de l'O. N. I. A. au sein de l'E. M. C. et constitution de la Société chimique des Charbonnages de France, amorçant la rationalisation du secteur chimique public ;
- mise à l'étude d'une réforme de la convention liant la S.N.C.F. à l'Etat visant à augmenter la rentabilité de cette entreprise en accroissant son autonomie ;
- harmonisation de la gestion des compagnies mixtes de transport maritime.

Un rapport d'ensemble établi par M. Nora vient d'être remis au Gouvernement qui reprend les études effectuées par le Comité des entreprises publiques.

### 3° *Le comité « Administration ».*

I. — L'activité du groupe de travail s'est notablement ralentie au cours de la période juillet 1967-juillet 1968, dans l'attente de décisions gouvernementales, qui n'ont pu être prises, sur le principe de certaines des réformes étudiées par le groupe. Toutefois, les études menées par les rapporteurs se sont activement poursuivies sur quelques problèmes précis.

En outre, bien que le comité interministériel ne se soit pas réuni, des résultats concrets ont pu être obtenus sans son intervention, à suite de négociations menées directement avec des administrations intéressées.

II. — Les travaux du groupe n'ont pas abouti à des conclusions générales, et n'y tendent d'ailleurs pas.

Le groupe de travail a en effet, dès le début de son activité, écarté délibérément l'idée d'une étude d'ensemble de l'administration française en vue de proposer des réformes radicales de ses structures. Plutôt que d'élaborer des propositions spectaculaires, mais n'ayant que de très faibles chances d'être retenues et mises

en œuvre, il a préféré s'attacher à concevoir, élaborer et mettre au point des réformes portant sur des aspects particuliers ou un domaine limité de l'action administrative, conçues dans un esprit plus réaliste que doctrinal, et susceptibles de recevoir application sans traumatisme grave dans un délai relativement bref.

C'est la méthode dite des « actions spécifiques ». A certaines de ces actions il manque uniquement une sanction gouvernementale, qui au cours des derniers mois a dû être différée.

#### D. — La délégation à l'Informatique et le Plan calcul.

Le décret du 8 octobre 1966 relatif aux attributions du délégué à l'Informatique lui assigne pour rôle d'élaborer le plan d'ensemble permettant le développement d'une industrie du traitement de l'information et précise qu'il assiste le Commissaire général du Plan. Il a donc été décidé de rattacher administrativement les services de la délégation au Commissariat général du Plan et de transférer au budget du Plan ses crédits de fonctionnement. Jusqu'en 1968, le délégué à l'Informatique ne disposait d'aucun crédit sur le titre VI du budget de l'Etat : « Interventions publiques ». Or, il a paru souhaitable au délégué d'être en mesure d'intervenir à l'aide de subventions pour faciliter notamment des colloques ou manifestations d'ordres divers et pour diffuser des brochures scientifiques, revues et ouvrages traitant de l'informatique. Le chapitre nouveau 43-01 qui figure au présent budget doit permettre d'accorder ces subventions. On doit observer qu'il ne s'agit pas, en fait, de crédits supplémentaires, la dotation du chapitre créé ayant été assurée par une diminution des crédits du chapitre 56-01 du budget des Services du Premier Ministre.

#### *La délégation à l'Informatique et le Plan calcul.*

A l'époque du lancement du Plan calcul, l'industrie française des calculateurs n'existait plus. Favorisée par d'énormes programmes publics et la réussite exceptionnelle d'une entreprise qui détient un quasi-monopole dans ce domaine, l'industrie américaine contrôlait la quasi-totalité du marché mondial (95 % de l'ensemble de la production du monde occidental). Le Plan calcul est donc d'abord une intervention volontaire associant étroitement l'Etat et l'industrie privée en vue de promouvoir le développement auto-

nome d'une industrie de pointe appelée à devenir une industrie de masse. Si important qu'il soit par ses effets d'entraînement et de retombées pour l'ensemble de l'économie française, le Plan calcul ne se limite pas au seul aspect industriel précédemment évoqué. Il s'agit aussi de faciliter et d'accélérer la mutation de notre système administratif, économique et social afin qu'il puisse participer pleinement à « l'ère de l'informatique ». Ceci implique qu'un vaste effort d'information et de formation des hommes soit entrepris pour les initier à cette technique nouvelle ; de même, une réorganisation des structures, des processus selon lesquels sont prises les décisions, sera bien souvent nécessaire pour parvenir à un emploi optimum de systèmes de traitement de l'information.

En 1967 et 1968, le délégué à l'informatique et ses collaborateurs ont mené différentes actions tendant à exécuter le programme ainsi défini.

#### 1° Structures de l'industrie.

*La C. I. I.*, née de la fusion de la C. A. E. et de la S. E. A. a acquis depuis la fin 1967, une homogénéité qui lui avait fait défaut jusque là. Des heurts au plan des personnes, les difficultés rencontrées pour recruter des informaticiens de valeur, différents problèmes d'ordre technique en particulier sur le plan de l'approvisionnement et du *software*, enfin, la définition des domaines respectifs d'activité de la C. I. I. et des sociétés mères sont autant de questions dont la résolution a été longue et délicate. La C. I. I. est désormais apte à réaliser le programme technique dont il sera question ci-après.

L'action industrielle inhérente au Plan calcul comporte deux autres secteurs importants : les composants et les périphériques.

*Les composants* à semi-conducteurs déjà importants avant l'apparition de la microélectronique devenaient avec l'apparition de celle-ci des éléments vitaux pour le développement d'une industrie électronique non contrôlée par des capitaux étrangers. En effet, la conception, les performances, la sécurité de fonctionnement et le prix même des matériels électroniques dépendent de plus en plus des dispositifs de microélectronique.

L'action de promotion de la microélectronique doit permettre le développement d'une entreprise française fabriquant des éléments semi-conducteurs de microélectronique qui serait concu-

rentielle sur le marché international. Cette entreprise devra d'abord rattraper l'essentiel du retard technologique actuel par un effort massif sur le plan de la recherche et du développement. Parallèlement, elle devra mettre en place une organisation commerciale de dimension internationale permettant d'atteindre un volume d'activité capable d'assurer une rentabilité normale.

Plus particulièrement, cette entreprise devra procurer à l'industrie électronique française l'appui technique de cellules de fabrication de circuits intégrés nécessaires au développement des équipements avancés.

Enfin, elle devra assurer la satisfaction d'une grande part des besoins du marché français microélectronique, en particulier les besoins de l'industrie de l'informatique (Plan calcul), des matériels de télécommunications civils et militaires et des matériels « Grand public » radio et télévision.

A cet effet, l'Etat a décidé de regrouper sur une même entreprise les efforts poursuivis actuellement par l'administration française et de favoriser la coopération industrielle de cette entreprise avec les sociétés utilisatrices dès la conception de nouveaux matériels ; cette collaboration est instaurée en particulier avec la Compagnie internationale pour l'informatique. Cette action tend ainsi à une meilleure utilisation de toutes les ressources techniques actuellement disponibles en France par une concentration des efforts sur des objectifs communs.

L'Etat a signé une convention avec le groupe Thomson-C. S. F. (C. F. T. H. - H. B., C. S. F. et Cosem, filiale de C. S. F.) à la fin de juin 1968. Prochainement C. F. T. H.-H. B. fera apport de S. E. S. C. O. à la société C. O. S. E. M

L'action de promotion de la microélectronique est assurée par le délégué à l'informatique agissant pour le compte du Ministre de l'Industrie. La mise en place du « Plan composants » n'exclut pas par ailleurs l'aide de l'Etat à d'autres sociétés spécialisées dans la production des composants électroniques.

De même, il a paru nécessaire aux pouvoirs publics d'entreprendre et de développer une importante action de promotion dans le domaine des périphériques. En effet, l'importance des moyens d'interrogation réponse de l'ordinateur est telle que l'accessoire peut entraîner le principal et, le choix de périphériques étrangers inciter à l'achat d'un calculateur de même origine. Indépendam-

ment même de cette préoccupation, l'existence d'une gamme diversifiée de périphériques, bien adaptés aux problèmes des utilisateurs français, doit faciliter une large diffusion, en tous milieux, des moyens informatiques. En outre le coût des périphériques dans un système informatique excède généralement le coût des unités centrales et représente pour les firmes productrices une part importante de leur chiffre d'affaires et une source notable de bénéfices.

Dès 1967, la Compagnie française Thomson Houston (C. F. T. H.) et la Compagnie des Compteurs (C. D. C.) avaient décidé de constituer à parts égales une société dénommée « Systèmes et périphériques associés aux calculateurs » (S. P. E. R. A. C.) chargée d'étudier et de réaliser une part notable des périphériques du Plan calcul et de servir d'organe « fédérateur » pour d'autres fournisseurs français de matériels de ce type. Mission avait été donnée au délégué à l'informatique d'encourager cette tentative.

La convention « Périphériques », signée le 2 juillet 1968, doit ouvrir la voie à une collaboration poussée entre la Société S. P. E. R. A. C. (Systèmes et périphériques associés aux calculateurs) et les différentes sociétés françaises produisant des périphériques.

Cette convention ne signifie pas que la S. P. E. R. A. C. recevra le monopole de fabrication des périphériques d'ordinateurs dans l'industrie française. Il apparaît au contraire indispensable de rassembler et d'utiliser au mieux les compétences françaises dans ce domaine particulièrement difficile qui revêt une importance sans cesse croissante dans l'industrie de l'information. A ce titre, la S. P. E. R. A. C. devra nouer avec les firmes françaises compétentes, certains liens de coopération pouvant revêtir diverses formes.

## 2° Programme de construction d'ordinateurs.

Aux termes de la Convention du 13 avril 1967 entre l'Etat et la C. I. I., cette firme est chargée de construire les ordinateurs du Plan Calcul. Le programme technique actuel correspond à celui initialement prévu, mais quelques glissements de délais ont été inévitables. Le développement des ordinateurs P 0 et P 1 placé en première priorité se déroule conformément aux prévisions initiales : P 1 vient d'être présenté au S. I. C. O. B. sous le nom d'I. R. I. S. 50. Par contre, le programme prévu pour le 10 070, fabriqué sous

licence américaine S. D. S. et pour les machines originales P 2 et P 3, a été revu. En effet, un examen attentif du déroulement du programme a mis en évidence deux impératifs.

- réaliser le plus tôt possible une implantation commerciale sur le *marché de la gestion* ;
- sérier les difficultés dues au *software* et à la fabrication de machines nouvelles, en rationalisant le programme de la C. I. I. dans le sens de la plus grande efficacité.

Il a été convenu qu'un effort tout particulier serait fait dans le domaine de la gestion à l'aide du 10 070 initialement prévu pour les usages scientifiques et temps réel. C'est ainsi que pour cet ordinateur un très important *software* de gestion original sera mis au point pour la fin de 1969.

Le deuxième impératif cité a conduit à décider que l'ordinateur P 3 (dans son état mono-processeur) serait rendu compatible avec le 10 070 de manière à profiter du *software* de gestion de cette dernière machine. Bien entendu, dans une deuxième phase, la machine P 3 sera développée dans son état multi-processeur, mais il a été inévitable de retarder cette étape d'une année.

Enfin, d'une part le succès des commandes des machines 10 070 a dépassé quelque peu les prévisions ; d'autre part, l'effort national fait sur le *software* de gestion de ces calculateurs doit être rentabilisé au mieux.

Afin d'éviter un double emploi onéreux autant qu'inutile, il devenait alors indispensable de retarder la sortie de l'ordinateur P 2. Il ne saurait être question d'abandonner la machine P 2. Celle-ci sera en effet plus que jamais nécessaire afin de « suivre » le marché de P 0 et de P 1. La date commercialement la plus appropriée pour la sortie de P 2 sera fixée dans les prochains mois. Ce délai sera d'ailleurs mis à profit pour faire bénéficier cette machine des derniers perfectionnements techniques, lui procurant ainsi des performances supérieures.

### 3° Formation de cadres.

Le délégué à l'informatique doit contribuer à faire prendre conscience par l'ensemble de la nation française du phénomène extraordinairement important que représente l'informatique. En particulier, l'enseignement sous toutes ses formes retient l'attention. Il s'agit aussi bien de diffuser l'informatique dans la culture de base

du Français de demain, que de former les nombreux spécialistes nécessaires à la conception, à la fabrication et à l'utilisation à un niveau élevé des grands systèmes électroniques. Dans les grandes écoles comme dans les facultés, l'enseignement de l'informatique de gestion devra trouver sa place, sans que son importance soit sous-estimée en regard de l'informatique scientifique. Bien évidemment à notre époque, un enseignement ne saurait se concevoir sans un recyclage intensif des adultes.

L'I. R. I. A., qui constitue un point d'appui essentiel de l'action du délégué à l'informatique en matière d'enseignement, a dispensé en 1968 un certain nombre de cours en informatique numérique et en automatique notamment. Des « séminaires » auxquels ont participé des spécialistes étrangers, des « journées » de l'I. R. I. A. ont eu lieu pendant la même période.

Différentes conférences ou stages courts de sensibilisation à l'informatique de gestion ont déjà été données dans différents milieux administratifs, destinés à préfigurer des actions de plus grande ampleur : conférences à l'Ecole nationale d'Administration ; conférences destinées aux membres des corps de contrôleurs et à certains administrateurs de ministère ; conférences au S. C. O. M., à l'I. T. A. P., au S. I. C. O. B., à l'A. F. I. R. O.

D'autres stages de sensibilisation sont en projet, notamment : à l'attention du personnel ayant des responsabilités majeures dans la vie du pays, des séminaires de quatre jours, par groupes de six à sept personnes au maximum ; pour les personnalités de très haut niveau qui seraient utilisateurs clients (présidents directeurs généraux), des séminaires de dix jours ; enfin, des stages de trois à six mois, pour les responsables administratifs supérieurs, avec démarrage en octobre 1968.

Pour lancer des actions en informatique de gestion, une association de type loi de 1901, filiale de l'I. R. I. A., a été créée et dénommée : Centre d'Etudes pratiques en Informatique et Automatique (C. E. P. I. A.). Le but de cette association est notamment d'assurer la recherche et la diffusion de méthodes d'enseignement dans les domaines d'informatique et d'automatique touchant à la gestion.

#### 4° Coopération ou liaison avec les firmes étrangères.

Tout réinventer, sans tenir compte de l'expérience acquise en la matière, notamment par les firmes américaines, aurait été une erreur manifeste. Aussi bien l'accord de licences passé par la C. A. E. avec la firme américaine Scientific Data Systems (S. D. S.) a-t-il été maintenu, au moins dans une première phase et pour certains matériels. Les rapports entre la C. I. I. et S. D. S. sont actuellement en cours de réexamen. En même temps, dès l'origine, un certain nombre de machines de conception purement française a été lancé. Il aurait été aussi irréaliste et dommageable d'entrer en lutte ouverte avec les sociétés américaines installées en France. En effet, la présence sur notre sol de deux grandes compagnies sous contrôle américain est un fait incontestablement positif et le Plan Calcul ne devait en aucune manière être interprété comme une déclaration de guerre à leur égard. Au demeurant, il ne pouvait être question pour la C. I. I. de supplanter de tels rivaux.

Par ailleurs, dès la naissance du Plan calcul, qui a pu être considéré parfois et à tort comme une entreprise nationale autarcique, il était admis qu'au-delà de l'objectif immédiat consistant à donner une assise limitée mais solide à une industrie française du calcul, il fallait jeter les bases d'une véritable coopération européenne dans ce domaine.

Toute la politique du délégué à l'Informatique a tendu à faciliter l'établissement d'un dialogue avec nos futurs partenaires européens.

Il est certain que la réussite à terme du Plan calcul lui imposera de rechercher des partenaires européens avec lesquels il conviendra de nouer des liens étroits. Mais avant de coopérer, il faut exister et l'on peut espérer que tel sera le cas de la C. I. I. dans peu de temps, lorsqu'elle aura commencé la commercialisation de ses premiers ordinateurs de conception purement française.

## CONCLUSION

1. La forme que revêtira en définitive la revision du V<sup>e</sup> Plan n'a qu'une importance toute relative, dès lors que seront associés à cette revision les instances politiques et les divers partenaires économiques, sociaux et régionaux qui ont vocation à donner des avis fondés sur ce problème.

2. Quels que soient les termes nuancés du rapport du Commissaire général sur les problèmes posés par l'adaptation du V<sup>e</sup> Plan, un fait est certain : la crise sociale de mai-juin a fondamentalement remis en cause les orientations à moyen terme de notre politique économique et sociale et les conditions des grands équilibres économiques définies par le V<sup>e</sup> Plan.

A une croissance modérée de la production nationale prévue par le Plan (5 %) est substituée une fuite en avant vers l'expansion de plus de 7 % par an.

A une progression mesurée de la consommation, à un rythme inférieur à celui de la production, va faire place, à la suite des fortes et soudaines hausses de salaires, un développement de la consommation qui ne manquera pas de susciter des tensions inflationnistes.

Cette poussée de la consommation risque de remettre en cause l'équilibre consommation-investissements qui devait permettre un développement rapide des investissements productifs et des équipements collectifs. Une trop grande rigueur dans la politique de stabilité des prix et des salaires au cours des premières années d'exécution du V<sup>e</sup> Plan explique sans doute, en grande partie, l'explosion sociale que nous avons connue.

A l'équilibre de l'emploi visé par le V<sup>e</sup> Plan, et qui dissimulait en réalité la recherche d'une « détente sur le marché du travail », fait place une situation encore incertaine dont l'évolution dépendra à la fois du rythme de croissance de notre économie en 1969, les efforts que nous consentirons pour assurer le nécessaire développement de la formation professionnelle et de la reconversion des activités et des régions en régression.

Au suréquilibre de la *balance commerciale* voulue par le V<sup>e</sup> Plan pour compenser la dégradation prévisible de nos échanges de service, fait place une montée des importations à laquelle il

faudra bien mettre un terme le jour où nos réserves de change en voie de diminution rapide atteindront la cote d'alerte. En six mois, la France a perdu plus de 45 % de ses réserves d'or et de devises.

A la rigueur financière qui impliquait *l'équilibre entre les dépenses et les recettes de l'Etat*, fait place aujourd'hui une impasse dont le plafond prévu dans la loi de finances risque d'être largement crevé d'ici la fin de 1969. Le V<sup>e</sup> Plan avait consacré un rapport très complet sur les principes de financement, or ceux-ci sont pour la plupart remis en cause. Le rapport du Commissaire au Plan passe très rapidement sur ce point.

*Le V<sup>e</sup> Plan a souffert, en définitive, de la part insuffisante qu'il avait faite aux impératifs sociaux du développement.* Ceci était prévisible et le rapporteur de votre Commission des Affaires économiques l'avait souligné, avec bien d'autres, lors de l'examen du Plan par le Sénat. Ces avertissements auraient au moins dû conduire les responsables d'alors de notre politique économique, à moins de rigueur dans l'application de ces orientations. Il n'en a rien été et l'on peut mesurer aujourd'hui les conséquences de cette excessive rigueur. Le Commissaire au Plan souligne, dans son rapport, que les réticences des Français devant le changement et devant les disciplines indispensables se sont révélées plus profondes que prévu. Sans doute, l'observation est-elle fondée et c'est un fait que le comportement des Français se caractérise trop souvent par une forte réticence à admettre les impératifs et les conséquences économiques et sociales de la grande mutation technologique dans laquelle nous sommes engagés ; nous serons inéluctablement condamnés à subir si nous ne savons pas, si nous ne voulons pas l'admettre et l'orienter. Il devient de plus en plus évident que la croissance dynamique de notre économie est freinée par un certain nombre d'obstacles (structures mentales, juridiques, économiques, financières et sociales) et de comportements dont il nous faut absolument nous débarrasser.

Ployant sous la charge croissante de dépenses d'aides, de soutien, à des activités en régression, à des entreprises économiquement condamnées et à des entreprises publiques dont la gestion financière appelle bien des réserves, le budget de l'Etat ne peut, de ce fait, consacrer à la préparation de l'avenir, c'est-à-dire aux secteurs de pointe de toute économie moderne, ainsi qu'à la recherche et au développement, les moyens qui leur sont indispensables, au départ, pour tenir la place qui devrait être la leur

et qui leur permettrait de relayer les activités en déclin. En retardant ce processus de reconversion, et en brisant ainsi l'élan des techniques et des entreprises de pointe, l'Etat rend un bien mauvais service à ceux-là même qu'il entend protéger. Un immense effort de revision des pratiques budgétaires s'impose à cet égard, qui devrait permettre d'élaguer les dépenses de protection stériles, tournées vers le passé, au profit des dépenses nécessaires à un développement dynamique de notre économie.

3. S'il ressort de cet ensemble de constatations que les données de l'équilibre économique définies par le V<sup>e</sup> Plan sont largement remises en cause, la question doit être posée de savoir si l'adaptation du Plan est, à cet égard, techniquement possible.

L'une des innovations du V<sup>e</sup> Plan résidait, en effet, dans la définition d'une programmation qui traduisait, en objectifs quantitatifs et en valeur, la stratégie et les actions proposées.

Or, les données de la programmation du V<sup>e</sup> Plan sont aujourd'hui largement dépassées et il est à craindre que, compte tenu de l'incertitude qui caractérise actuellement l'évolution économique de notre pays, on ne puisse procéder à l'établissement d'une nouvelle quantification des objectifs pour la fin de l'application du V<sup>e</sup> Plan. Or, c'est par le biais de celle-ci qu'une programmation en valeur peut être établie et que peuvent être définies les conditions d'équilibre à partir de l'évolution présumée des prix, des revenus et des finances publiques.

A cet égard, la revision du V<sup>e</sup> Plan paraît une opération pratiquement impossible ou hautement hasardeuse et le Commissaire général au Plan est fondé à observer dans son rapport que « c'est à la politique conjoncturelle qu'il reviendra de déterminer les conditions d'application de la stratégie proposée ». Ceci revient, en définitive, à reporter sur la période du VI<sup>e</sup> Plan la fonction d'éclairage de l'action gouvernementale qu'il revient au Plan d'exercer.

4. Au-delà de cette remise en cause du V<sup>e</sup> Plan, mais en corrélation avec elle, on peut se demander si la planification française n'appelle pas un renouveau profond dans son esprit, sa théorie et ses méthodes, de façon à répondre aux problèmes actuellement posés à la société industrielle. Sans vouloir contester un instant les immenses progrès réalisés depuis 1945 dans les méthodes et les techniques de cette planification, il faut bien admettre que ces progrès mêmes ont conduit à faire du Plan un instrument essen-

tiellement conçu par une éminente équipe de technocrates, sans qu'y soient réellement associées, dans la pratique, les forces économiques et sociales de la Nation.

Initialement conçu comme un lieu de rencontre et de concertation entre ces forces et les représentants de l'Administration, le Plan est devenu progressivement, dans les dernières années, un savant exercice de prévisions comptables avec tous les aléas qui s'y attachent et le lieu où l'Etat observait et tentait d'organiser le développement à moyen terme et un moyen d'ajustement entre les programmes des diverses administrations. Il est bien évident qu'une conception qui fait du Plan un exercice de prévisions comptables et lieu de dialogue de l'Etat avec lui-même est nécessaire, mais qu'elle ne doit pas devenir exclusive. Une programmation des dépenses publiques sur ordinateur, intégrant un grand nombre de variables, la remplacera rapidement et efficacement. Il nous apparaît donc indispensable que ce lieu soit remis à la disposition de tous les centres de décision qui composent la Nation, pour assurer l'expression de leur diversité ; ceci permettra à chacun d'eux, et d'abord à l'Etat, de mieux connaître les courants qui s'expriment et les affrontements d'où sortiront les orientations à moyen et à long terme. Si l'Etat possède en propre la mission d'assurer la concertation, il doit en créer les conditions effectives en renonçant à jouer un rôle tutélaire dans l'organisme de planification. C'est une conception de l'Etat animateur dans la vie économique et sociale qu'il s'agit d'instaurer alors qu'il se comporte aujourd'hui trop souvent comme un gestionnaire en puissance des activités. Son action deviendrait plus sélective mais aussi plus efficace. Ceci permettrait sans doute de répondre à une nouvelle fonction dominante de la planification qui s'ajoute aux précédentes : la fonction d'anticipation du changement social et de préparation aux changements prévisibles. La nécessaire adhésion des citoyens aux esquisses de croissance du Plan et aux impératifs qu'elles impliquent pour se réaliser dans le respect des grands équilibres ne pourra être acquise qu'à cette condition. La participation active des instances régionales à l'élaboration du Plan s'inscrit dans cet ordre de préoccupations. Le Plan ne peut être cependant la simple addition des programmes régionaux de développement et d'investissement, sous peine d'aboutir à des incohérences graves. Le partage des fonctions respectives d'une part des instances régionales et des collectivités locales et, d'autre part, de l'organisme national, pose en fait un difficile problème.

Les divers centres de décision : Etat, régions, collectivités locales, syndicats, se trouvent, au début du processus de planification, porteurs d'un certain nombre d'intentions. Le déroulement de ce processus doit les conduire, en tenant compte de l'analyse du changement et du cadre macroéconomique, à transformer ces intentions en projets, puis en stratégies compatibles entre elles et constituant dans leur ensemble une stratégie globale du développement. Le Commissariat au Plan devrait jouer dans cette fonction le rôle de médiateur et de négociateur entre les centres de décision aux différents niveaux et, en l'occurrence, entre les régions. Dans l'hypothèse où il ne parviendrait pas à convaincre ses partenaires régionaux des impératifs qu'implique la cohérence d'ensemble au niveau national, il reviendrait évidemment à l'Etat d'effectuer les arbitrages indispensables à la définition d'une stratégie globale du développement. Une telle procédure aurait le mérite d'associer d'une façon plus étroite, plus active et plus organique les instances régionales à l'élaboration du Plan tout en permettant aux responsables nationaux de mieux appréhender les problèmes essentiels qui se posent au niveau des différentes régions.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1969, adoptées par l'Assemblée Nationale, concernant le Commissariat général du Plan d'Equipe-ment et de la Productivité.

## TABLEAU ANNEXE

### Evolution des ressources et emplois de biens et services.

(Taux annuels de progression en volume.)

	PREVISIONS V <sup>e</sup> Plan 1965-1970.	1967 Résultats.	1968 Prévisions actuelles.	1969 Prévisions (base 1959).	1969 Prévisions (base 1962).
<i>Ressources.</i>					
Production intérieure brute.....	5	4,4	3,4	7,1	7,6
Importations .....	8,8	4,2	11,8	12,7	12,7
<b>Total des ressources.....</b>	<b>5,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>7,8</b>	<b>8,1</b>
<i>Emplois.</i>					
Consommation .....		4,2	3,7	6,7	7
Dont :					
Ménages .....	4,5	4,1	3,5	6,7	7,1
Administrations .....	6,9	5,0	7,7	5,5	5,5
Formation brute de capital fixe..	5,2	6,3	5,1	6,9	7,8
Dont :					
Entreprises .....	5,8	7,3	4,4	7,2	8,4
Ménages .....	1,6	1,8	3,6	4	4,5
Administration .....	8,2	8,1	10	9,6	9,6
Exportation et solde des utilisations de services.....	8,9	4,3	9,6	10,1	10,1
<b>Total des emplois.....</b>	<b>5,5</b>	<b>+ 4,3</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 7,8</b>	<b>+ 8,1</b>